

Groupe de travail informatique du 1er juillet 2009

Déclaration liminaire de la CGT

En un an il n'y aura eu que trois groupes de travail sur l'informatique, ce qui pose la question de la place et du rôle de la réunion d'aujourd'hui car, d'après ce qui nous avait été annoncé le 4 mars dernier, le groupe de travail de juillet aurait dû être plus politique que technique.

D'ailleurs, dans les fiches, mêmes si les questions abordées et les pistes de réponse apportées sont d'ordre technique, toutes exigent des réponses de fond.

Pour étayer le propos, nous n'évoquerons que cinq points sur lesquels nous reviendrons plus en détails lorsque nous aborderons les fiches. Citons la question de l'assistance de proximité, l'assistance à distance, l'éditique et les processus de requalification, la gouvernance et la place et le rôle de l'assistance externe, les nouveaux modes de pilotage et les futures DLI.

1/ SUR L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Sur l'assistance de proximité vous faites un choix qui n'est pas le nôtre ; ce choix aboutit à faire éclater les SAU et la CGT y est totalement opposée.

Pour traiter l'ensemble des problématiques de l'assistance de proximité, quatre points apparaissent nécessaires :

- ▶ coordonner la gestion des interventions, ce que vous faites désormais par le biais du filtre de l'assistance directe,
- ▶ assurer des règles de gestion et des garanties identiques, ce que vous ne faites toujours pas,
- ▶ réinternaliser l'assistance matérielle de l'ex-DGCP (confiée actuellement à des prestataires privés)
- ▶ attribuer l'ACF fonctionnelle des personnels administratifs à tous les personnels de l'assistance de proximité ; cela n'était pas très clair pour eux le jour du dernier groupe de travail sur l'harmonisation indemnitaire.

Pour les EID rien n'est évoqué alors que leurs perspectives d'avenir sont posées, même si pour le moment ils sont fortement sollicités par la mise en place de la cartographie des réseaux locaux (Projet CASSINI).

Pour les EID nous avons par ailleurs un autre problème en matière de régime indemnitaire des IFDD sur lequel nous reviendrons plus en détail.

Puisque vous faites passer l'assistance de proximité par le filtre de l'assistance directe, il nous paraît plus logique de rattacher la gestion administrative de l'ensemble de l'assistance de proximité, à la structure informatique la plus proche (CSI ou DIT), comme vous le faites pour la coordination des interventions locales, car la DLU n'est pas par essence la direction la plus appropriée pour gérer les problématiques d'assistance locale.

Cela aura également pour effet mécanique de résoudre l'épineuse question de l'harmonisation des garanties et des règles de gestion.

2/ L'ASSISTANCE DIRECTE ET LES PLATEAUX VIRTUELS :

Si vous faites passer la coordination des interventions locales par l'assistance directe, cette dernière va connaître une très forte montée en charge inhérente à l'augmentation des appels et à la nécessité de porter un diagnostic de premier niveau ; ces charges nouvelles doivent être prises en compte.

En ce qui concerne les plateaux uniques virtuels, s'agit-il de l'ébauche d'un modèle généralisable au-delà de la fiscalité professionnelle ? En tout cas il y a une demande en ce sens des personnels de l'assistance directe de MAJIC d'Amiens et d'Orléans.

Pour nous, les plateaux uniques virtuels constituent un bouleversement organisationnel, ce qui pose plusieurs questions de fond ; il s'agit de la spécialisation des premiers et deuxièmes niveaux sans évolution possible de l'un à l'autre, un cloisonnement qui n'existe pas aujourd'hui pour l'assistance directe.

La situation actuelle laisse une certaine souplesse dans la répartition des tâches.

Ils posent également la question du dialogue social, qui là, pour le coup reste trop local, notamment sur les questions d'organisation du travail et la gestion des effectifs qui conditionne les conditions de travail.

De ce point de vue nous rappelons que la CGT demande toujours l'instauration d'un cadre national de référence négocié pour les CSI du périmètre COPERNIC.

En ce qui concerne la montée en charge prévisible de TOSCANE en raison de l'abaissement des seuils de télé-déclaration, il y a d'ores et déjà des demandes fortes de recrutement de personnel, notamment à Amiens (5 agents supplémentaires que la DGFIP refuse par manque d'effectif local).

Dans le cadre d'une extension des charges, la CGT demande la mise en place d'un périmètre de garantie pour les personnels détachés sur les plateaux virtuels, la transformation systématique de l'emploi administratif en emploi qualifié PAU en cas de réussite à l'examen et l'affectation indifférenciée d'agents C ou B sur les postes de PAU.

3/ EN CE QUI CONCERNE L'ÉDITIQUE ET LES PROCESSUS DE REQUALIFICATION :

Pour l'éditique et les annonces du centre de Meyzieux, ce centre apparaît toujours en difficulté opérationnelle en raison de la complexité des choix techniques effectués.

L'administration ferait mieux de reconsidérer sa démarche de fermeture des ateliers d'éditique des DIT ; non seulement vous vous enfermez dans vos choix, mais en plus vous remettez en cause le plan éditique qui, certes, n'a pas été validé par la CGT, mais qui prévoyait le maintien d'un atelier dans chacun des DIT. Vous remettez en cause ce plan éditique avant même qu'il soit appliqué.

La CGT demande un bilan détaillé des externalisations de production. La CGT rappelle que nombre des matériels des CSI doivent être renouvelés et que cela doit être assuré sans aucune fermeture d'atelier.

En tout état de cause, les plans de reconversion des personnels d'éditique des DIT ne doivent en aucun cas servir d'exemple, car côté CSI, nous entrevoyons à nouveau des difficultés pour les personnels non qualifiés ou peu qualifiés, dans un avenir proche.

De ce point de vue, nous demandons un bilan des processus de requalification reconnus par le socle de garantie de juin 2005 et jamais mis en œuvre ; dans l'attente, nous demandons la mise en place de la prime des faisant office (2/3 de la qualification qu'ils exercent mais qu'ils n'ont pas), l'extension

de l'harmonisation indemnitaire à tous les personnels du périmètre de la polycompétence qui détiennent une qualification informatique, y compris pour ceux qui sont affectés d'office sur un poste administratif, l'abandon des gels de postes de PSE, très importants cette année, ce qui accroît encore le nombre de faisant office ; la CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des postes à la hauteur des besoins.

Au 1^{er} septembre 2009, il n'y aura que 13 postes de PSE en 1^{ère} affectation alors qu'au même moment se sont près de 700 postes qui sont dévolus à des prestataires du privé.

Pour le PAU, ce dernier est devenu, au fil des ans, de plus en plus inaccessible, ce qui ne correspond plus à l'esprit qui avait prévalu à son instauration et qui bloque du coup bon nombre d'agents non qualifiés à l'accès d'une perspective de carrière.

4/ SUR LA GOUVERNANCE, LE RÔLE DU PRIVÉ, LES MODES DE PILOTAGES :

1 - Sur la gouvernance, nous sommes toujours dans l'attente d'un organigramme, car ça devient complexe et peu lisible. Cela apparaît lourd, tout le monde va contrôler tout le monde et comment se feront ensuite les arbitrages et qui assumera les responsabilités ?

Même si cette démarche paraît logique, le processus décisionnel apparaît opaque et peu réactif ; la complexité de ce dispositif empêchera la remontée et la mise en commun d'informations pertinentes, ce qui est assez paradoxal.

Exemple du projet ILIAD national qui n'a pas été validée pour des raisons de coût, l'équipe était constituée, les personnels ont attendu pendant des mois une hypothétique validation qui n'est jamais venue.

2 - On y reviendra plus dans le détail des fiches, mais il y a des aspects à clarifier sur la gouvernance ; par ailleurs, tout cela préfigure-t-il la fin de COP en terme de structure organisationnelle de la MOA.

En effet, face au poids encore incroyablement élevé des prestataires privés dans la mise en chantier des grands projets, la réinternalisation est-elle réellement envisagée et par voie de conséquence, comment peut-on mettre en place un processus de transfert de compétence avec un dispositif encore très cloisonné.

De ce point de vue, il est inadmissible que des contractuels, voire des personnels des sociétés de service, participent directement ou indirectement à l'évaluation notation des fonctionnaires informaticiens (cf. recours du CSI de Nemours).

3 - Enfin, sur le renforcement du mode de pilotage des DIT, qui préfigure ce qui se mettra en place avec les DLI, nous réaffirmons notre exigence de créations de direction locales informatiques de proximité, notamment pour le dialogue social et ce que nous proposons pour l'assistance de proximité, avec un rattachement à la structure informatique la plus proche, rend ce schéma envisageable.



Les réponses de la DGFIP

Les groupes de travail informatiques se tiennent selon un rythme correct et le prochain pourrait se réunir d'ici la fin de l'année pour certainement discuter du projet de schéma d'orientation stratégique en cours de finalisation. Ce document clarifiera les organisations, notamment les directions locales informatiques (DLI), les missions et le contenu des métiers informatiques. Pour le moment, l'administration continue à unifier les modes de pilotage sans pour autant toucher aux structures, mais elle poursuit ses réflexions sur la structuration des futures DLI.

1/ L'assistance de proximité :

En ce qui concerne la fiche sur l'assistance de proximité, l'exposé des réflexions de l'administration s'appuie sur les recommandations de la mission d'audit ; « la piste de réflexion sérieuse » que semble retenir l'administration, à savoir le rattachement de l'ensemble de l'assistance de proximité au pôle transverse des DLU ou DSF et TG non fusionnées s'appuie sur le modèle dominant (DLU ou TG sans DIT et DSF de l'ex-DGI).

Pour la CGT, le modèle de la DGFIP n'est pas le plus pertinent en terme de cohérence des missions et des règles de gestion, ainsi que des garanties apportées aux personnels. Il s'appuie uniquement sur une démarche de « facilité », alors que la CGT présente, quant à elle, un modèle totalement innovant adapté à l'évolution des missions de l'assistance induites par la fusion et qui apporte le maximum de garanties aux personnels.

Sur l'harmonisation indemnitaire, la DGFIP transmettra une fiche détaillée sur toutes les questions en suspens (EID, CMI, administratifs des CSI détenant la qualification...) pour le 10 juillet au plus tard.

2/ Les plateaux uniques virtuels :

En ce qui concerne le plateau unique virtuel, il n'y pas de plan d'ensemble destiné à en faire le modèle de référence ; pour la DGFIP, c'est toutefois un modèle mutualisé qui donne de la souplesse et de l'efficacité. Afin de contrecarrer les risques de cloisonnement, les sites de la fiscalité professionnelle sont identifiés par groupe de compétences.

L'administration est prête à engager des discussions sur les règles de gestion de ces plateaux, tout comme pour toutes les questions soulevées en matière d'organisation du travail, notamment dans les CSI du périmètre COPENIC.

En ce qui concerne les difficultés d'accès à l'examen de PAU, sans en dégrader les conditions d'accès, l'administration mettra en place un dispositif d'accompagnement, afin de contrecarrer les difficultés d'obtention de cet examen.

3/ La réinternalisation du développement :

Il n'y a toujours pas de dispositif d'ensemble destiné à assurer un processus général de réinternalisation du développement des nouvelles applications à la DGFIP, mais plutôt un dispositif au coup par coup, à chaque fois que cela paraîtra possible.

Le DIT de Nice récupère l'application TH qui était externalisée à l'ex-DGI.

Pour la CGT, l'administration doit engager une réflexion de fond en vue d'envisager une vraie stratégie générale de réinternalisation du développement qui intègre le contenu des missions des informaticiens, ainsi que l'organisation et les moyens destinés à assurer le transfert de compétence.

4/ Centre Editique de Mézières :

La direction, après l'intervention de la CGT, s'est contentée de rappeler que le dispositif validé par le CTPC de l'ex DGCP à l'époque, serait appliqué dans son intégralité.

5/ Les plans de requalification :

La CGT est intervenue pour rappeler que l'administration s'était engagée, à compter de juin 2005, à mettre en place un vaste plan de requalification des personnels des CSI, notamment à destination des agents les plus fragilisés par les évolutions en cours. Pour la CGT, ce dispositif doit permettre à l'ensemble des personnels des services informatiques d'être en capacité de s'adapter en permanence aux évolutions techniques tout en leur apportant des perspectives d'évolution de carrière. Cette démarche a également pour but de prévenir les plans sociaux.

Tout en réaffirmant que beaucoup d'efforts ont déjà été faits avec les avancements par listes d'aptitude, les tableaux d'avancement et les formations à destination des personnels affectés sur les nouvelles exploitations, l'administration s'engage à faire un bilan général des processus de requalifications engagés depuis 2005 dans les CSI.

6/ La nouvelle gouvernance :

L'objectif de la nouvelle gouvernance informatique n'est pas d'alourdir le niveau décisionnel car il s'agit uniquement de soumettre à ces instances que les choix de niveau stratégique.

CONCLUSION : Le prochain groupe de travail devrait certainement porter sur les principales orientations stratégiques de la DGFIP qui conditionneront durablement le devenir de l'ensemble des structures et des missions informatiques.